

20 DEC. 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200087302-20241214-DC2024-04-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

N° DC 2024-04-06

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 3 décembre 2024

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 73 Pouvoirs : 8
Votants : 81 (dont 8 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES-COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT-REMY-DE-BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES-LES-VIEILLES) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ; Davy BELLARD (NEUF-EGLISE) ; Frédéric BLANCHET (DURMIGNAT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Joël BOUGAREL (ARS-LES-FAVETS) ; Loïc BOULAIS (SAINT-QUINTIN SUR SIOULE) ; Florent BOURLON (POUZOL) ; Yoann BOYER-MASUREL (MENAT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES-BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Denis CHARBONNIER (ARTONNE) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT-ANGEL) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Alain DESNIER (SAINT-HILAIRE-LA-CROIX) ; Gaëtan DUBIEN (ARTONNE) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT-GAL-SUR-SIOULE) ; Alain DURIN (ARS-LES-FAVETS) ; Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT) ; Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE) ; Patrice GIRAUD (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS) ; Claude GREMAT (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS) ; Ludovic HENOT (MANZAT) ; Marie Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT-ELOY-LES-MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Pascal LABBE (SAINT-AGOULIN) ; Magalie LABIAULE (BLOT-L'EGLISE) ; Paul LASSET (SAINT-MYON) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET-BESSERVE) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES-COMPS) ; Gilles MAS (SAINT-GENES-DU-RETZ) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT-AGOULIN) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF-LES-BAINS) ; Joël PERRIN (LAPEYROUSE) ; Julien PERRIN (SAINT-GEORGES-DE-MONS) ; Jean-Luc PORTE (JOZERAND) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES-LES-VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Dominique POUZOL (SAINT-PARDOUX) ; Dominique PRADEL (MOUREUILLE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT-EN-COMBRILLE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT-GEORGES-DE-MONS) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Daniel REYNAUD (SAINT-GAL-SUR-SIOULE) ; Bernard ROCHON (SAINTE-CHRISTINE) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Odile SOULIER (SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES) ; Rachel VRAY (MARCILLAT)

Absents avant donné procuration :

Michèle BARBECOT (Saint Ours les Roches) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)
Emmanuel BERTHOMIER (Youx) ayant donné procuration à Philippe DUDYSK (Youx)
Gilles BIGAY (Effiat) ayant donné procuration à Marc CARRIAS (Effiat)
Sébastien BLANC (Loubeyrat) ayant donné procuration à Pierre EVRAIN (Loubeyrat)
Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Dominique PRADEL (Moureuille)
Florian CHANET (Montpensier) ayant donné procuration à Jean-Luc TIXIER (Montpensier)
Jean-Claude LEMOINE (Saint Myon) ayant donné procuration à Paul LASSET (Saint Myon)
Gérard MASSON (Neuf-Eglise) ayant donné procuration à Davy BELLARD (Neuf-Eglise)

Madame Amélie PEREZ a été élue secrétaire de séance.

Objet : Tarifs 2025 des redevances d'Assainissement Collectif

Le Président rappelle que le budget « assainissement collectif » est financé principalement grâce à la redevance d'assainissement collectif, composée d'une part proportionnelle (au m3) et d'une part fixe (abonnement).

Pour mémoire, en 2022, il a été décidé que le tarif de ces deux parts évoluerait de façon à converger vers une tarification unique égale à 1,75 € HT/ m3 et à 60 € HT l'abonnement, à l'horizon 2026.

Le Président et les Vice-Présidents proposent de maintenir cet objectif de tarification.

Pour chacune des communes, les tarifs de la redevance d'assainissement collectif seraient ainsi les suivants en 2025 :

Communes	Tarif 2025 en € HT			
	Abonnement exploitant	m3 exploitant	Abonnement syndical	m3 syndical
BAS ET LEZAT			47,50	1,58750
BLOT L EGLISE			56,19	1,56839
BUXIERES SOUS MONTAIGUT			49,17	1,53750
CHAMPS			53,33	1,93333
CHAPDES BEAUFORT			57,79	1,67815
CHARBONNIERES LES VIEILLES			52,27	1,67704
CHATEAUNEUF LES BAINS			56,67	1,65833
EFFIAT			49,67	1,52368
GOUTTIERES			50,00	1,45833
LAPEYROUSE			49,65	1,63072
MANZAT			54,97	1,73268
MARCILLAT			56,59	1,59185
MENAT			52,22	1,71557
MONTAIGUT EN COMBRAILLE			51,33	1,65476
MONTCEL			74,10	1,69950
MOUREUILLE			55,00	1,54750
POUZOL			52,50	1,64167
ST AGOULIN			50,00	1,70833
ST ANGEL			50,83	1,74167
ST GEORGES DE MONS			50,66	1,67723
ST GERVAIS D AUVERGNE			54,17	1,64167
ST HILAIRE LA CROIX			57,69	1,56750
ST PARDOUX	18,12	0,62826	35,37	0,94796
ST QUINTIN SUR SIOULE			56,67	1,57086
VITRAC			50,00	1,60656
YOUX	25,23	0,75730	30,01	0,95396

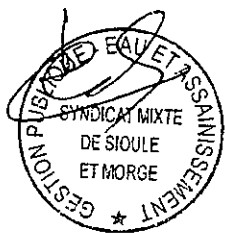
Il est donc demandé au Comité Syndical d'approuver ces tarifs 2025 proposés pour la redevance d'assainissement collectif (*seules les communes ayant transféré la compétence assainissement collectif prenant part au vote*).

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sionde et Morge lors de sa réunion du 5 décembre 2024.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE les tarifs 2025 proposés ci-dessus pour la redevance d'assainissement collectif,
- ✓ CHARGE le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,
le 14 décembre 2024

Le Président,
Luc CAILLOUX